

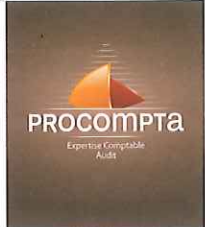
ENVIE FRANCHE-COMTE

ZAC des Combottes
Rue Novie Prolongée

25700 VALENTIGNEY

SIREN : 391460037

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2014



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - ECOLE VALENTIN
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux Membres
De l'Association **ENVIE FRANCHE COMTE**

43 Rue Villedieu
25700 VALENTIGNEY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ENVIE FRANCHE COMTE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Faits caractéristiques - Autres éléments significatifs" de l'annexe.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Besançon, le 28 mai 2015



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY



Page 1 of 1

Page 1 of 1

Page 1 of 1

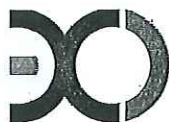
Page 1 of 1

Page 1 of 1

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Comptes annuels



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 339	3 339		1 096
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	55 542	585	54 957	55 150
Constructions	1 046 862	375 384	671 477	710 587
Installations techniques, matériel et outillage ind	44 343	40 070	4 273	6 883
Autres immobilisations corporelles	107 839	83 161	24 678	33 812
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	34 964	192	34 772	34 714
TIAP & autres titres immobilisés	2 091		2 091	2 050
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 752		9 752	9 752
Comptes de liaison				
ACTIF IMMOBILISE	1 304 734	502 731	802 000	854 045
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnement	19 657	10 549	9 108	6 912
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	122 938		122 938	95 253
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	86 690	16 998	69 692	109 832
Autres créances	87 470		87 470	98 910
Divers				
Valeurs mobilières de placement	316		316	316
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 004		8 004	4 533
Charges constatées d'avance	2 221		2 221	4 546
ACTIF CIRCULANT	327 296	27 547	299 749	320 302
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL BILAN ACTIF	1 632 027	530 278	1 101 749	1 174 347



Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
BILAN PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	386 025	386 025
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	610	610
Report à nouveau	-149 351	-59 750
RESULTAT DE L'EXERCICE	-55 528	-89 602
FONDS PROPRES	181 756	237 284
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Subventions d'investissement	406 766	429 737
Provisions réglementées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	406 766	429 737
Comptes de liaison		
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	588 522	667 020
Provisions pour risques	8 226	7 523
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 226	7 523
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	147 918	169 577
Découverts et concours bancaires	67 812	40 244
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	215 729	209 821
Emprunts et dettes financières diverses	1 435	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 135	98 315
Dettes fiscales et sociales	100 353	90 882
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		19 758
Autres dettes	42 348	81 029
Produits constatés d'avance		
DETTES	505 001	499 804
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL BILAN PASSIF	1 101 749	1 174 347

**Compte de Résultat**

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	445 198	414 043
Prestations de services	45 635	35 402
Produits des activités annexes	47 641	48 148
Production stockée	27 685	-9 858
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitation	289 720	268 325
Reprises et Transferts de charge	124 182	109 583
Autres produits	641	621
Collectes		
Legs et donations		
Cotisations	10	12
Report des ressources		
Quote-part subventions renouvelables		
Produits d'exploitation	980 712	866 276
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	89 712	81 833
Variation de stock de matières premières	-6 415	5 489
Autres achats non stockés	47 657	52 982
Charges externes	219 492	183 086
Impôts et taxes	31 584	43 709
Salaires et Traitements	463 512	415 460
Charges sociales	128 431	113 647
Amortissements et provisions	76 395	72 867
Engagements à réaliser		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	2 544	3 035
Charges d'exploitation	1 052 911	972 110
RESULTAT D'EXPLOITATION	-72 199	-105 834
Produits financiers	107	47
Charges financières	12 893	8 438
Résultat financier	-12 787	-8 391
Opérations faites en commun		
RESULTAT COURANT	-84 986	-114 225
Produits exceptionnels	31 125	26 470
Charges exceptionnelles	1 662	1 847
Résultat exceptionnel	29 463	24 623
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	6	
EXCEDENT OU PERTE	-55 528	-89 602
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS		

**Compte de Résultat**

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois
VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services		
Personnel bénévole		
Charges		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Produits		

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ENVIE FRANCHE COMTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 1 101 749 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 55 528 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2015 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

* L'association ENVIE Franche-Comté a fait construire de nouveaux locaux destinés à accueillir l'atelier et les services administratifs. Ceux-ci ont été mis en service au 1er mai 2005 et amortis selon la méthode des composants.

* Cette construction a été partiellement financée par des subventions d'investissement. Considérant les contraintes de financement par la structure face au renouvellement d'un tel investissement, l'option de l'amortissement de celles-ci a été choisie par le Conseil d'Administration.

Par conséquent, la part des subventions affectées à la construction est reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement du bien pour un montant de 22.970,24 € en 2014.

* Stocks :

Méthode d'évaluation :

Evaluation des stocks consommés :

- Matières premières
- Matières consommables et pièces détachées.

Ces stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré - premier sorti.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais d'approche.

Evaluation des stocks fabriqués :



Règles et méthodes comptables

- Les produits finis sont évalués au prix de vente moyen annuel (ou prix de vente au 31 décembre si celui-ci est inférieur).
- Le réseau Envie préconise d'appliquer un coefficient pondérateur afin de neutraliser les bénéfices futurs.
- Le coefficient est de 80 % pour l'Electroménager d'Occasion (EMO) et 90 % pour les Occasions Premier Choix (OPC).

Le réseau Envie préconise de constituer une provision sur le stock EMO en tenant compte de son ancienneté, soit :

- Provision de 15 % si elle est comprise entre 3 et 6 mois ;
- Provision de 30 % au-delà.

La structure a maintenu par ailleurs sa provision de 10 % sur le stock d'épave OPC, provision qui n'est pas répertoriée dans les préconisations du réseau Envie.

* La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS n° 19 révisée et par la norme FAS 87, confirme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 9 499€ au 31 décembre 2014.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- o Départ à l'initiative du salarié ;
- o Age de départ : 62 ans ;
- o Taux de turn-over moyen ;
- o Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 % ;
- o Taux d'actualisation brut : 1.66 %
- o Table de mortalité : INSEE 2014 ;
- o Taux moyen de charges sociales : - non cadres : 40 %

* La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités, en dehors des membres de son Conseil d'Administration et ne dispose pas de contributions volontaires en nature.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

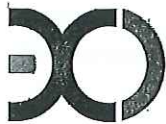
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Lors de la construction des locaux en 2004, l'Association a souscrit plusieurs emprunts, à savoir :

* auprès de la Banque du Crédit Mutuel de Mandeure Valentigney deux emprunts à hauteur de 100,000 € et 185,000 € ;

* auprès de la Caisse d'Epargne de Besançon un emprunt de 35,000 €.

L'intégralité de ces emprunts est garantie par une hypothèque conventionnelle inscrite sur le bâtiment faisant l'objet de ces financements.

Emprunt restant dû au 31 décembre 2014 : 146 541.54 €.

La structure ne dispose d'aucun secteur fiscalisé en 2014.

La situation financière de l'association ENVIE Franche-Comté reste déficitaire sur l'année 2014. Consciente de l'urgence, la Direction de la structure, en lien avec le conseil d'administration, travaille au redressement de son modèle économique. Ainsi, différentes mesures ont été prises au cours de l'année 2014 afin d'améliorer la situation :

- un plan d'actions commerciales a été revisité et a fait l'objet de points réguliers avec les administrateurs. Sur le second semestre 2014, le volume d'activité réalisé est supérieur au prévisionnel. Un travail sur le début d'année 2015 est lancé afin de développer le nombre de points de vente notamment sur les départements du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône.

- suite à l'audit réalisé par un stagiaire accueilli au sein de la structure, les process ont été redéfinis permettant ainsi d'améliorer la productivité de 30 %. Nos méthodes de production ainsi que l'approvisionnement de nos magasins ont également été revus.

- le travail se poursuit sur le développement de l'activité, notamment concernant la livraison et l'installation de matériel électroménager pour le compte de grandes enseignes (Auchan, Cora, etc.) mais également sur une prestation de sous-traitance du service après-vente qui pourrait être élargie aux différents distributeurs d'électroménager.

- la structure est toujours en recherche de financements afin de compenser son besoin en fond de roulement. Différentes rencontres régulières ont été organisées avec les organismes financiers ainsi qu'avec nos partenaires afin de trouver dans les meilleurs délais des solutions à notre problème de trésorerie.

- à moyen terme, la structure souhaiterait développer une activité de réparation et de vente de matériel médical. L'étude, mandatée par le Conseil général de Franche-Comté, est en cours afin d'analyser la pertinence de ce projet. Si cette étude obtient l'aval du Conseil général, l'activité devrait débuter sur l'année 2017.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 339			3 339
Immobilisations incorporelles	3 339			3 339
- Terrains	55 542			55 542
- Constructions sur sol propre	1 033 963			1 033 963
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	12 899			12 899
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 343			44 343
- Installations générales, agencements aménagements divers	42 425			42 425
- Matériel de transport	44 707		19 270	25 437
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 221	1 202	1 447	39 976
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 274 100	1 202	20 717	1 254 585
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	34 964			34 964
- Autres titres immobilisés	2 050	41		2 091
- Prêts et autres immobilisations financières	9 752			9 752
Immobilisations financières	46 766	41		46 807
ACTIF IMMOBILISE	1 324 205	1 243	20 717	1 304 731



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 242	1 096		3 339
Immobilisations incorporelles	2 242	1 096		3 339
- Terrains	392	193		585
- Constructions sur sol propre	326 242	37 824		364 065
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 033	1 286		11 319
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 460	2 610		40 070
- Installations générales, agencements aménagements divers	29 544	5 277		34 821
- Matériel de transport	25 012	4 105	19 212	9 905
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 985	898	1 447	38 435
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	467 668	52 192	20 659	499 200
ACTIF IMMOBILISE	469 910	53 288	20 659	502 539

Les nouveaux locaux sont amortis selon la méthode des composants en mode linéaire :

Gros oeuvre : 35 ans
Toiture : 35 ans
Chauffage - Sanitaire - Electricité : 20 ans
Menuiserie extérieure : 20 ans
Menuiserie intérieure - Plâtrerie - Carrelage : 20 ans
Plafonds - Sols - Peinture : 15 ans
Aménagement Extérieur : 20 ans
Aire de lavage - Quai : 15 ans
Enseigne - Sécurité : 15 ans



Notes sur le bilan

Actif circulant

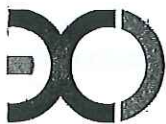
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 186 134 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 752		9 752
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	86 690	86 690	
Autres	87 470	87 470	
Charges constatées d'avance	2 221	2 221	
Total	186 134	176 381	9 752
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	39 043
Divers - produits à recevoir	250
Subventions à recevoir	83 840
Total	123 133



Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	7 523	8 226	7 523		8 226
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	7 523	8 226	7 523		8 226
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		8 226	7 523		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes

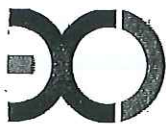
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 505 001 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	67 812	67 812		
- à plus de 1 an à l'origine	147 918	33 108	113 768	1 041
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	145 135	145 135		
Dettes fiscales et sociales	100 353	100 353		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	43 783	43 783		
Produits constatés d'avance				
Total	505 001	390 192	113 768	1 041
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	22 763			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	80 033
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	1 376
Ints Courus Payer	1 684
Dettes provis. pr congés à payer	27 932
Charges sociales s/congés à payer	10 466
Clients - RRR avoirs à établir	3 225
Total	124 716

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 221		
Total	2 221		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers



Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 478 heures.

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Emprunt garanti par une hypothèque conventionnelle inscrite sur le bâtiment</i>	146 542
Autres engagements reçus	146 542
Legs nets à réaliser	
Total	146 542



PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
Valparc - Ecole Valentin
BP 3058 - 25046 BESANCON CEDEX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Aux Membres
de l'Association ENVIE FRANCHE COMTE

43 Rue Villedieu
25700 VALENTIGNEY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à Besançon, le 28 mai 2015



Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS

représentée par Pierre-Alain BARTHELEMY

